

TROPHEE BREIZHSKIFF

Yacht Club de Carnac : 5/6/7 septembre 2008



AVIS DE COURSE

1.1 AUTORITE ORGANISATRICE :

Le « Trophée Breizhskiff », régates inter-séries, est organisé les 5,6 et 7 septembre 2008 à Carnac, France, par le Yacht Club de Carnac, club affilié à la FFVoile.

1.2 BATEAUX ADMIS A COURIR :

L'épreuve est ouverte à tous les skiffs ainsi qu'aux autres dériveurs dont les ratings utilisés sont ceux de la table HISC pour le calcul des temps compensés.

L'épreuve est ouverte aux Open Bic en temps réel.

2. REGLES APPLICABLES :

2.1 le « Trophée Breizhskiff » est régi par :

- * Les Règles de Course à la Voile 2004 - 2008 (RCV) ,
- * Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
- * Les règles de classe
- * Le présent Avis de Course,
- * Les Instructions de Course et leurs éventuelles annexes.

2.2 Publicité :

(i) Le port de publicité est régi par :

- * La règle 79 des RCV 2004/2008,
- * Le Code de Publicité ISAF applicable au 1^{er} janvier 2005,
- * Les règles des classes,
- * Les prescriptions de la FFVoile pour les licenciés à la FFVoile.

3. INSCRIPTIONS :

Les formulaires d'inscription sont disponibles auprès du Yacht Club de Carnac, BP 30, 56341 CARNAC Cedex, ou par téléphone au 02 97 52 10 98 ou sur le site Internet :

www.yccarnac.com

Les formulaires d'inscription dûment complétés doivent être adressés par courrier ou par e-mail à eurocat@yccarnac.com au Yacht Club de Carnac - BP 30 - 56341 CARNAC Cedex

Pour 2 jours (samedi, dimanche) :

Inscription 25 euros pour les solitaires, 40 euros pour les doubles de préférence avant le 29 août 2008

Pour 3 jours :

Inscription 30 euros pour les solitaires, 50 euros pour les doubles de préférence avant le 29 août 2008

4. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

4.1 Les inscriptions seront confirmées au Yacht Club de Carnac le vendredi 5 septembre de 9h00 à 12h30 et le samedi 6 septembre de 10h à 12h.

4.2 Admissibilité :

- (i) Les concurrents licenciés en France devront, au moment de la confirmation d'inscription, présenter obligatoirement :
- Leur licence valide avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs,
 - Leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire.
 - Les prescriptions de sécurité prévues à l'article 8 de cet avis de course.

- (ii) Chaque coureur étranger non-résident en France doit :

- apporter la preuve qu'il est en règle avec l'Autorité Nationale de son pays et présenter :
- une attestation d'assurance en responsabilité civile d'un montant minimum de 4 573 170 euros, ou sa licence incluant cette assurance.

L'attestation d'assurance doit être l'original fourni par la compagnie d'assurance.

Les prescriptions de sécurité prévues à l'article 8 de cet avis de course.

- (iii) Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : *"J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"*.

4.3 Les Instructions de Course seront affichés sur les tableaux à l'accueil du YCC.

4.4 Remboursement :

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5. PROGRAMME PROVISOIRE :

Vendredi 5 septembre : 9h00 à 12h30 confirmation des inscriptions
: 13h30 briefing
: 14h30 Signal d'attention (une ou plusieurs courses d'entraînement)

Samedi 6 septembre : 10h00 à 12h00 confirmation des inscriptions
: 14h30 Signal d'attention pour course(s)

Dimanche 7 septembre : 10h30 Signal d'attention pour course(s)
: 14h30 retour à terre,
: 16h30 Palmarès

Animations :

Samedi

: à partir de 19h30 : Dîner des coureurs au YCC

Dimanche

: à partir de 15h30 «en-cas barbecue»

6. IDENTIFICATION :

En application de l'annexe G "Identification", les voiliers ne portant pas de nom dans les voiles ou portant des noms illisibles ou différents de ceux sous lesquels ils sont engagés seront classés comme non partants (DNS), sans avis préalable.

7. PARCOURS ET CLASSEMENT :

7.1 Types de parcours :

Type banane

7.2 Classements :

En temps compensé pour les dériveurs interséries

En temps réel pour les Open Bic

Le nombre minimum de manches pour valider l'épreuve est de 2.

Le nombre de manches requis pour retirer le plus mauvais résultat est de 4

Quel que soit le parcours, les classements seront établis conformément à l'annexe A, A.4.1 système de « Points a Minima ».

8. PRESCRIPTIONS DE SECURITE :

Brassières homologuées ou certifiées CE.

9. REGLES PARTICULIERES AU PLAN D'EAU :

Les voiliers devront se référer aux Instructions de Course pour connaître les éventuelles règles relatives à la circulation des navires en baie de Quiberon et des zones ostréicoles.

10. PRIX :

Les trois premiers recevront un prix.

11. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice Yacht Club de Carnac ainsi que breizhskiff.com, à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Trophée Breizhskiff » à laquelle le coureur participe et à l'utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

12. INFORMATIONS :

Pour toute information complémentaire sur les épreuves :

YACHT CLUB DE CARNAC - BP 30 - 56341 CARNAC Cedex

Tel : 00 33 (0)2 97 52 10 98, Fax 00 33 (0)2 97 52 87 88,

E-mail : info@yccarnac.com , site internet : www.yccarnac.com

Pour toute information sur le transport, les voies de circulation, et l'hébergement :

Office de Tourisme de Carnac, 74 avenue des Druides, BP 65, 56341 CARNAC Cedex

Tel : 00 33 (0)2 97 52 13 52, Fax 00 33 (0)2 97 52 86 10

E-mail : accueiltourisme@ot-carnac.fr , site internet : www.ot-carnac.fr